



# Assemblée générale

Distr. générale  
28 juillet 2014  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-neuvième session

Point 21 de l'ordre du jour provisoire\*

### Mondialisation et interdépendance

## **Vue d'ensemble actualisée des grands problèmes d'ordre économique et de politique générale à résoudre sur le plan international pour assurer une croissance économique soutenue et un développement durable qui soient équitables et partagés, ainsi que du rôle que pouvait jouer l'Organisation des Nations Unies à cet égard dans la perspective de l'instauration d'un nouvel ordre économique international**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Ces deux dernières décennies, le paysage économique mondial a subi d'importantes mutations, les pays en développement contribuant pour une part constamment croissante de la production mondiale. Mais il y a encore, surtout dans le cas des pays en développement, un certain nombre de problèmes à résoudre pour réaliser une croissance équitale, sans exclusive et soutenue, à la suite de la crise financière mondiale, et fait plus important, assurer un développement durable à l'échelle mondiale.

Six ans après le déclenchement de la crise financière mondiale, l'économie mondiale peine toujours à se relever, en particulier dans le domaine de l'emploi. D'où la nécessité d'une coordination internationale des politiques afin d'appuyer la demande, la production et l'emploi, d'atténuer les répercussions négatives des politiques menées au niveau international et de faire avancer les réformes du système financier international.

---

\* A/69/150.



Il y a une certaine convergence des revenus par habitant, mais de fortes inégalités persistent dans les dimensions économiques, sociales et environnementales au niveau mondial. Des politiques de redistribution propres à chaque pays peuvent contribuer à réduire les inégalités de revenus. Il est aussi important, compte tenu des inégalités mondiales, de veiller à ce que les pays à faible revenu et les pays les moins avancés tirent pleinement parti des progrès de la coopération internationale en matière fiscale. Le plein emploi et l'emploi décent constituent la voie à suivre vers une croissance équitable et sans exclusive.

Pour parvenir au développement durable, il faut que des mesures soient prises à l'échelle mondiale afin de répondre à des aspirations légitimes de progrès économique et social, de croissance et d'emploi solides ainsi que de protection de l'environnement.

L'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle central dans la gestion du développement durable à l'échelle mondiale, dans la réduction des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales et dans la promotion des droits de l'homme. L'Organisation a joué un rôle de premier plan dans la promotion des objectifs du Millénaire pour le développement et jouera également ce rôle dans la promotion du programme de développement durable pour l'après-2015.

## I. Introduction

1. La déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, adoptée par l'Assemblée générale à sa sixième session extraordinaire, tenue en 1974 [résolution 3201 (S-VI)], était un appel au principe de la responsabilité commune mais différenciée en faveur d'un développement équitable pour tous. Dans la résolution, les États Membres lancent un appel en faveur d'un ordre économique « qui corrigera les inégalités et rectifiera les injustices actuelles, [et] permettra d'éliminer le fossé croissant entre pays développés et pays en développement et assurera dans la paix et la justice aux générations présentes et futures un développement économique et social qui ira en s'accéléralant ». Le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolution 3202 (S-VI)] demande l'égalité souveraine des États, tout en octroyant un traitement préférentiel et non réciproque aux pays en développement et en prévoyant, dans la mesure du possible, des mesures particulières pour les pays les moins avancés.

2. Le présent rapport, établi en application des résolutions 3201 et 3202, présente une vue d'ensemble actualisée des grands problèmes d'ordre économique et de politique générale à résoudre sur le plan international pour assurer une croissance économique soutenue et un développement durable qui soient équitables et sans exclusive, ainsi que le rôle que pouvait jouer l'Organisation des Nations Unies à cet égard.

3. La deuxième partie du rapport examine les problèmes posés aux pays en développement par l'environnement économique international du fait de la crise financière mondiale. Elle analyse les tendances mondiales les plus récentes de la croissance et des politiques macroéconomiques, ainsi que les flux du commerce international, les cours des produits de base, l'évolution du système commercial multilatéral et des accords de commerce régional, les flux internationaux de capitaux, les mesures de gestion de la volatilité des flux de capitaux à court terme et les réformes du système financier international et des systèmes financiers nationaux.

4. Dans la troisième partie, le rapport met l'accent sur les mesures tendant à promouvoir une croissance soutenue, équitable et sans exclusive. Le rapport appelle l'attention sur la montée des inégalités à l'échelle mondiale et examine plusieurs mesures de nature à réduire ces inégalités entre pays et au niveau national. Il analyse aussi la relation entre inégalités des revenus et croissance économique, ainsi que les options offertes pour réduire les inégalités, notamment les mesures de redistribution, les programmes de protection sociale et la coopération internationale en matière fiscale. Il souligne l'importance de l'emploi et de l'emploi décent dans la promotion d'une croissance sans exclusive.

5. La quatrième partie du rapport examine les problèmes à résoudre pour assurer un développement durable.

6. Le rapport se termine par l'examen du rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans la gestion d'un développement durable à l'échelle mondiale pour tous.

## **II. Faire face aux problèmes que l'environnement économique international pose aux pays en développement**

### **A. Politiques macroéconomiques de renforcement du redressement de la production et de l'emploi**

7. Au cours des dernières décennies, les pays en développement ont connu une croissance plus rapide que celle des pays développés. En conséquence, leur part dans la production mondiale a augmenté régulièrement, passant d'environ 29 % en 1990 à 48 % en 2013 (en termes de parité de pouvoir d'achat)<sup>1</sup>. Cette tendance s'est poursuivie, les pays en développement contribuant pour l'essentiel de la croissance mondiale depuis la crise financière mondiale survenue en 2007-2009. De 2010 à 2012, ils ont contribué pour 55 % de la croissance mondiale et davantage en 2013, en partie en raison de leur croissance relativement forte, mais également en raison, en partie, de faiblesses persistantes et d'une croissance modérée dans les pays développés.

8. Six ans après le déclenchement de la crise financière mondiale, l'économie mondiale peine toujours à se relever et à réaliser pleinement son potentiel, en particulier lorsqu'on le mesure par les indicateurs de l'emploi, de nombreux pays étant encore aux prises avec un chômage et un sous-emploi élevés. La croissance du produit brut mondial n'a été en moyenne que de 2,4 % de 2011 à 2013, de loin inférieure à la moyenne de 4 % enregistrée pendant les années qui ont précédé la crise financière. Selon le rapport du Conseil économique et social sur la situation et les perspectives de l'économie mondiale à la mi-2014 (E/2014/70), la croissance mondiale devrait se renforcer et passer à 2,8 % en 2014 et 3,2 % en 2015.

9. Selon les projections, la croissance dans les pays développés devrait s'établir à 2 % en 2014 et à 2,4 % en 2015, soit environ un point de pourcentage de plus qu'au cours des deux années précédentes. Néanmoins, après cinq ans d'enlisement dans les suites de la crise financière, ces taux de croissance seront insuffisants pour que la production et l'emploi regagnent le terrain perdu dans la plupart de ces pays. Ceux-ci se heurtent encore à un certain nombre de difficultés telles que les fragilités restantes dans la zone euro, les taux élevés de chômage (pour certains d'entre eux) et le fait que les finances publiques ne soient pas viables à long terme.

10. La plupart des pays en développement ont connu une reprise vigoureuse après le choc initial de la crise financière, mais ont vu la dynamique de la croissance s'affaiblir, surtout depuis la mi-2011. La croissance moyenne s'est ralentie dans ces pays, passant de 7,7 % en 2010 à 4,6 % en 2013. Selon les projections, elle sera de 4,7 % en 2014 et de 5,1 % en 2015, continuant de contribuer pour une large part à la croissance mondiale. Toutefois, ce sentier de croissance est inférieur de 2 points de pourcentage à celui qu'ont enregistré les pays en développement pendant plusieurs années, préalablement à la crise financière mondiale. Comme on a pu le constater dans les deux épisodes récents de turbulences financières à la mi-2013 et au début de 2014, un certain nombre de pays en développement sont exposés non seulement

---

<sup>1</sup> *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2014* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F 14.II.C.2); et « Situation et perspectives de l'économie mondiale à la mi-2014 » (E/2014/70).

aux répercussions internationales des ajustements apportés aux conditions monétaires par les grands pays développés, mais aussi à des difficultés qui leur sont propres, parmi lesquelles des déséquilibres structurels, des goulets d'étranglement au niveau des infrastructures, des risques financiers accrus, un manque de cohérence dans la gestion macroéconomique et des tensions politiques.

11. Les politiques macroéconomiques menées partout dans le monde n'ont pas été suffisamment fortes pour entraîner un redressement mondial robuste, soutenu et équilibré, après la crise financière. En dépit d'une reprise atone, la plupart des pays développés ont adopté ces dernières années des programmes d'austérité budgétaire, notamment la réduction des dépenses publiques, ce qui a largement contribué à rendre la reprise plus difficile. En même temps, les banques centrales de ces pays ont adopté des mesures de politique monétaire extraordinaires, notamment en baissant les taux d'intérêt à zéro et en achetant des actifs sur une grande échelle, ou en adoptant des mesures d'assouplissement quantitatif. L'assouplissement quantitatif a en effet contribué positivement à stabiliser les marchés financiers, à soutenir les banques commerciales et, dans une certaine mesure, à appuyer le redressement économique; toutefois, il a également eu d'importantes répercussions au niveau international sur les pays en développement, car il a accentué la volatilité des flux de capitaux, des taux de change, des cours des matières premières et des taux d'inflation dans ces pays.

12. Le défi posé aux politiques macroéconomiques poursuivies dans les pays en développement est de renforcer la croissance intérieure tout en réduisant les vulnérabilités externes. S'il est nécessaire d'adapter les politiques économiques à la situation de chaque pays, la plupart des pays en développement ont tous besoin de stimuler l'investissement, en particulier en matière d'infrastructures et de développement durable, et de renforcer la mobilisation des ressources internes.

13. Au niveau mondial, la nécessité d'une coordination internationale plus efficace des politiques est devenue impérieuse, compte tenu du faible redressement de l'économie mondiale et des divers risques de contraction liés notamment aux afflux de capitaux déstabilisateurs et à l'instabilité des taux de change sur les marchés des pays émergents. En particulier, soutenir la demande, la production et l'emploi devrait demeurer une priorité majeure dans le domaine du renforcement de la coordination des politiques. Une plus grande coordination internationale des politiques est nécessaire pour atténuer les répercussions négatives des ajustements effectués dans les grands pays développés.

## **B. Renforcement du commerce international et du système commercial international en vue du développement**

14. Le commerce a été un moteur important de la croissance dans de nombreux pays en développement ces dernières décennies. Tout récemment, le commerce mondial a progressé à un rythme modéré, ce que l'on peut largement attribuer à la faible demande d'importations dans les pays développés. La croissance modérée enregistrée dans les grands pays émergents, dont la Chine, y a également contribué, surtout à partir de la mi-2011.

15. Avant la crise financière, le taux de croissance du commerce mondial équivalait à peu près au double de celui de la production mondiale, mais ces dernières années la croissance du commerce a été presque aussi lente que celle de la

production. En valeur, une proportion majoritaire du commerce mondial se déroule encore entre l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Asie de l'Est, mais une part croissante de ce commerce est également enregistrée entre pays en développement. En effet, le commerce Sud-Sud a augmenté, passant d'environ un cinquième à pratiquement un quart du commerce mondial au cours de la décennie écoulée, et cette tendance devrait se poursuivre. Parallèlement, il y a une lente modification correspondante de la composition des exportations des pays développés comme des pays en développement, les premiers s'orientant progressivement vers un accroissement des exportations de services (à destination aussi bien d'autres pays développés que de pays en développement) et les seconds exportant des parts plus importantes de marchandises.

16. Un pourcentage important de la croissance des échanges Sud-Sud est tiré par les équipements de communication, les carburants et d'autres produits de base<sup>2</sup> – les deux dernières catégories étant dopées en même temps par la hausse des prix et l'augmentation de la demande. Le commerce des équipements de communication a augmenté suite au déplacement de la production des pays développés vers les pays en développement, ces derniers s'étant davantage intégrés dans les chaînes de valeur mondiale. Dans le cadre de cette évolution, la croissance globale des échanges de tâches<sup>3</sup>, aux termes de laquelle les pays contribuent aux chaînes de valeur mondiale divers apports et des processus de production particuliers, plutôt que des produits finis, devrait se poursuivre.

17. La crise financière de 2008-2009 et la grande récession qui a suivi ont causé des fluctuations extrêmement importantes des cours internationaux des produits de base, entraînant une instabilité considérable des recettes d'exportation et des gouvernements de nombreux pays, largement tributaires de la production et des exportations de produits de base. Les cours de ces produits ont affiché une tendance à la baisse ces dernières années en raison d'une demande mondiale atone, mais les cours de la plupart des produits demeurent relativement élevés par rapport à la tendance à plus long terme sur des décennies. En attendant, des efforts sont déployés dans un certain nombre de pays en développement pour profiter davantage des recettes tirées des produits de base, soit par l'intensification de la transformation dans le pays, soit par l'industrialisation fondée sur les produits primaires soit par le prélèvement de taxes plus importantes sur les exportations de matières premières. Il y a également eu des augmentations de redevances et de nouvelles formes de distribution de la rente des produits de base. En outre, il est nécessaire de mettre au point des réglementations appropriées afin de limiter la dégradation de l'environnement causée par les industries extractives et de promouvoir une utilisation durable et efficace des ressources naturelles.

18. En ce qui concerne le système commercial multilatéral, à la neuvième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) tenue à Bali en 2013, les ministres sont parvenus à un accord sur la facilitation des échanges, l'agriculture, et un certain nombre de décisions concernant les pays les moins avancés (PMA), ainsi que sur un système de contrôle du traitement spécial et différencié. L'accord sur la facilitation des échanges, par exemple, pourrait

---

<sup>2</sup> CNUCED, *Key Trends in International Merchandise Trade*, accessible à l'adresse : [http://unctad.org/en/publicationsLibrary/dictab20131\\_en.pdf](http://unctad.org/en/publicationsLibrary/dictab20131_en.pdf).

<sup>3</sup> Gene Grossman et Esteban Rossi-Hansberg, « Trade in tasks: A Simple Theory of Offshoring », accessible à l'adresse : [www.nber.org/papers/w12721](http://www.nber.org/papers/w12721).

entraîner, selon certaines études, une diminution du coût des échanges équivalant à 15 % de leur niveau actuel et augmenter les exportations de 1 000 milliards de dollars<sup>4</sup>. En Afrique, une analyse des coûts des échanges révèle que des coûts excessivement élevés risquent à la fois d'entraver le commerce de l'Afrique avec le reste du monde et de nuire à l'intégration régionale, en particulier entre les communautés économiques régionales<sup>5</sup>. Les accords de Bali réaffirment les objectifs énoncés dans la Déclaration de Hong Kong de 2005, à savoir accorder un accès en franchise de droits et sans contingent aux exportations des pays les moins avancés et encourager en particulier les pays développés membres de l'OMC à améliorer la liste des produits et des pays actuellement concernés par cette disposition. Des études semblent indiquer que les pays en développement attachent une grande valeur à la réalisation de l'objectif de Doha concernant le plein accès aux marchés en franchise de droit et sans contingent. En effet, l'exclusion même d'un nombre relativement restreint de produits peut peser sur les exportations des PMA, celles-ci étant concentrées sur une gamme restreinte de produits.

19. L'accord conclu à Bali couvre un sous-ensemble limité des questions les moins controversées du Cycle de Doha. Cela signifie que des questions difficiles sont laissées en suspens, concernant en particulier les biens d'équipement, les services et l'agriculture, qui sont très importants pour de nombreux pays en développement.

20. Les pays développés doivent s'efforcer de supprimer toute forme de subventions aux exportations agricoles et d'aides intérieures ayant des effets de distorsion sur le commerce. Ils doivent également accentuer leur appui au renforcement des capacités des pays en développement. Les membres de l'OMC doivent s'attacher à réaliser le train de mesures de Bali, concernant en particulier l'agriculture, afin de parvenir à une conclusion équilibrée du Cycle de Doha.

21. S'agissant des accords de commerce régional, l'OMC a reçu quelque 570 notifications dont 379 étaient en vigueur en 2013. Les négociations actuelles dans ce domaine font souvent intervenir une multiplicité de parties et/ou des parties représentant des parts importantes du commerce mondial; elles ont pour objectif une intégration de qualité grâce à l'application des dispositions OMC-plus. De nombreux pays en développement participants voient dans ces accords un moyen de s'assurer un accès aux grands marchés. Cependant, il faudrait également noter que la prolifération des accords de commerce régional a amoindri la transparence et l'uniformité associées au système commercial mondial et augmenté le coût des échanges et les dépenses au titre des services administratifs, en particulier dans le cas des services douaniers et des entreprises des pays en développement moins à même de traiter de règles d'origine multiples et complexes. Si les accords de commerce régional permettent aux pays en développement d'importer des systèmes réglementaires internationaux, qui ont été mis en pratique et représentent des pratiques optimales, susceptibles de limiter les coûts, le fait qu'ils soient souvent

---

<sup>4</sup> Voir Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), « L'accord de l'OMC sur la facilitation des échanges et ses effets possibles sur le coût des échanges », Paris, février 2014.

<sup>5</sup> Commission économique pour l'Afrique, Facilitation des échanges dans une perspective africaine, Addis-Abeba, 2013; et Giovanni Valensisi, Robert Tama Lisingi et Stephen Karingi, « Towards an Assessment of the dividends and economic benefits of successfully implementing trade facilitation measures at the level of African REC », document présenté au symposium post-Bali sur la facilitation du commerce à l'intention des pays africains les moins avancés, Mwanza (République-Unie de Tanzanie), 14-16 mai 2014.

négociés dans un contexte marqué par de fortes asymétries dans les rapports de force pourrait conduire les pays en développement à adopter sous la pression des règles communes inappropriées à leur niveau de développement et les pays développés à recourir à des critères qui ferment leurs marchés aux pays pauvres.

### **C. Renforcement de la finance internationale au service du développement**

22. Il est important pour les pays en développement d'attirer des investissements privés stables et à long terme dans les secteurs propres à favoriser le développement, dans les ressources humaines et dans les infrastructures vitales, afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement. Cependant, une part importante des flux de capitaux privés demeure très volatile et orientée vers le court terme.

23. En 2013, les flux nets de capitaux privés internationaux à destination des pays en développement auraient augmenté, passant de 137 milliards de dollars en 2012 à 284 milliards de dollars. Toutefois, l'ensemble de ces flux internationaux demeure très inférieur au montant de 439 milliards enregistré en 2010. Plusieurs catégories de flux de capitaux ont montré un comportement hétérogène, sous l'effet de facteurs divers. En 2013, les investissements nets de portefeuille en direction des pays en développement ont subi une forte baisse conjuguée à une extrême instabilité, dans un contexte d'attentes incertaines quant au programme d'acquisition d'actifs à grande échelle par la Réserve fédérale des États-Unis. Les prêts bancaires internationaux à destination des pays en développement ont quelque peu repris, quoique modérément, les banques de la zone euro cherchant toujours à se désendetter. Par ailleurs, l'investissement direct étranger est resté relativement fort et stable<sup>6</sup>.

24. Les fortes fluctuations des flux de capitaux ont créé d'énormes difficultés aux pays en développement ces dernières années, exacerbant souvent leurs faiblesses macroéconomiques et rétrécissant leur marge de manœuvre. En réaction, beaucoup de ces pays ont mis en œuvre ou adapté des mesures de gestion des flux de capitaux afin de stabiliser les variables macroéconomiques. Changeant radicalement de position, le Fonds monétaire international a approuvé le recours à des mesures de contrôle direct des capitaux dans des conditions précises, par exemple, lorsque des afflux importants de capitaux menacent la stabilité financière. S'il n'y a pas de preuves concluantes de l'efficacité de ces mesures, plusieurs études récentes semblent indiquer que la gestion des flux de capitaux, et en particulier à l'aide des outils macroprudentiels, permet de réduire certaines formes de vulnérabilité financière telles que l'endettement bancaire et la croissance du crédit privé. Puisqu'il n'y a pas de solution unique à tous ces problèmes, les politiques macroprudentielles et le contrôle direct des capitaux doivent tenir compte de la situation de chaque pays. Outre la gestion des flux de capitaux visant à réduire l'instabilité financière, les dirigeants des pays en développement doivent également accorder de plus fortes incitations à l'investissement direct plus stable et à plus long terme.

---

<sup>6</sup> Voir CNUCED, *World Investment Report 2014* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.14.II.D.1).

25. Comparés aux flux de capitaux privés, ceux de l'aide publique au développement (APD) en direction des pays en développement ont atteint un montant sans précédent de 135 milliards de dollars, après deux années consécutives de baisse de leur volume. Le niveau de l'APD en 2013 représente 0,3 % du revenu national brut combiné des pays donateurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du Comité d'aide au développement, soit une légère progression vers l'objectif de 0,7 % de leur revenu national brut à consacrer à l'APD, comme établi par les Nations Unies. L'aide aux pays les moins avancés a progressé de 12,3 % en 2013 par rapport à 2012. Toutefois, un certain nombre de problèmes persistent : l'aide est toujours massivement concentrée dans les 20 premiers pays bénéficiaires, l'aide bilatérale à l'Afrique subsaharienne a reculé en 2013, les portefeuilles d'aide à destination des pays en développement sans littoral stagne depuis 2010 et ceux à destination des petits États insulaires en développement ont baissé pour la deuxième année consécutive en 2012, et les prévisions de dépenses des principaux donateurs n'indiquent pas de croissance importante des flux d'APD à moyen terme. Les gouvernements donateurs devraient redoubler d'efforts pour atteindre l'objectif des Nations Unies en matière d'APD d'ici à 2015.

26. La dette extérieure des pays en développement a baissé, représentant 22,6 % de leur produit intérieur brut (PIB) combiné en 2013, soit une diminution de plus de 10 points de pourcentage par rapport à la décennie précédente. Cependant, les niveaux de la dette à court terme et le fardeau du service de la dette continuent de progresser, ce qui indique une vulnérabilité croissante à court terme tandis que les déficits budgétaires se creusent. Les petits États présentent d'importants défis de viabilité de la dette et il faut des efforts propres à chaque pays pour les résoudre. En 2013, le ratio moyen dette publique/PIB des petits États était de 107,7 % contre 26,4 % pour l'ensemble des pays en développement. L'allègement de la dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PTTE) et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale a réduit le service de la dette des pays concernés et leur a permis de consacrer plus de ressources à la réduction de la pauvreté. L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés arrive à son terme, mais plusieurs de ces pays sont sur le point de retrouver des niveaux modérés ou élevés de surendettement. Les institutions financières internationales devraient renforcer la méthodologie des analyses de viabilité de la dette, en tenant compte des options de financement disponibles et de la situation des pays en développement, et accorder un allègement équitable et en temps opportun aux pays fortement endettés.

27. La crise financière mondiale a révélé les dysfonctionnements aussi bien du système financier international que des systèmes financiers nationaux. Depuis la crise, la réforme de la réglementation en vue de la mise en place d'un système plus stable est à l'ordre du jour des instances nationales et internationales (notamment le G20, le Conseil de stabilité financière et la Comité de Bâle sur le contrôle bancaire). Toutefois, les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des réformes du secteur financier sont plutôt lents. Ce que l'on peut attribuer à plusieurs facteurs tels que la forte résistance du secteur financier, les capacités nationales limitées et la réticence des autorités nationales à adopter une réglementation susceptible de défavoriser les entreprises nationales. Ces réformes financières doivent être appliquées de manière rapide et systématique et la coopération réglementaire internationale doit être renforcée. La priorité devrait également être accordée à la mise en œuvre des

réformes dont il a été convenu en 2010 dans le domaine de la gouvernance et des quotes-parts du FMI.

28. Les déséquilibres mondiaux, c'est-à-dire les déséquilibres entre les comptes extérieurs courants des grandes puissances économiques, ont continué de se résorber au cours des dernières années, pour atteindre leur niveau le plus bas depuis 10 ans en proportion du produit mondial brut, et devraient rester très faibles en 2014 et 2015. C'est aux États-Unis que le déficit extérieur courant reste le plus important, mais il devrait s'établir à environ 2,2 % du PIB en 2014, soit afficher une baisse sensible par rapport au taux maximum de 6 % enregistré en 2006. L'excédent global de la balance extérieure de la Chine, du Japon et d'un groupe de pays exportateurs de pétrole a diminué en conséquence. La Chine, par exemple, devrait enregistrer un excédent d'un peu plus de 2 % du PIB en 2014, ce qui est nettement inférieur à l'excédent record de 10 % atteint en 2007. Au Japon, l'excédent devrait tomber en dessous de 1 %. En revanche, l'excédent de la zone euro dans son ensemble a augmenté pour passer à environ 2,9 % du PIB, l'Allemagne affichant quant à elle un excédent de 7 %. Différents pays exportateurs de pétrole continuent d'enregistrer d'importants excédents en proportion du PIB, dont les taux atteignent environ 16 % en Arabie saoudite et encore davantage dans certains autres pays. Si, dans les grandes économies, l'ajustement des déséquilibres tient à des améliorations structurelles, il est aussi en partie conjoncturel, étant imputable à une baisse de la demande extérieure des pays déficitaires et non à un renforcement de la demande extérieure des pays excédentaires.

### **III. Promouvoir une croissance économique équitable, soutenue et partagée**

#### **A. Réduire les inégalités**

29. La réduction des inégalités occupait une place centrale dans l'appel lancé en faveur d'un nouvel ordre économique international en 1974. Si une certaine convergence des revenus par habitant a été enregistrée entre les pays, de vastes inégalités perdurent dans le monde au niveau des dimensions économiques, sociales et environnementales<sup>7</sup>, telles que la richesse, l'éducation, la santé, la nutrition et l'accès à l'énergie et aux ressources naturelles.

30. Durant les 30 dernières années, environ 73 % de la population mondiale a vécu dans un contexte national d'inégalité croissante en matière de revenus. L'Amérique latine est la seule région où une forte diminution des inégalités des revenus a été notée et établie depuis 2000, bien que la région connaisse encore de fortes inégalités en la matière.

31. De fortes inégalités rendent plus difficile le maintien de la croissance économique. Des études empiriques récentes effectuées par le FMI montrent que les pays à forte inégalité de revenus ont plus de chances d'enregistrer des courtes périodes de croissance, induites dans certains cas par des modes de consommation et d'investissement fondés dans une mesure excessive sur l'endettement, qui ont

---

<sup>7</sup> *Report on the World Social Situation 2013: Inequality Matters* (publication des Nations Unies, numéro de vente : 13.IV.2).

contribué à l'instabilité financière et économique<sup>8</sup>. Il a été établi que la concentration des revenus et des actifs générateurs de revenus conduit à une allocation sous-optimale des ressources. Cela peut aussi refléter un comportement réussi de recherche de rente et être lié à une instabilité sociale future qui dissuade de procéder à des investissements productifs. De plus, de fortes inégalités en matière de revenus constituent un obstacle majeur à l'atténuation de la pauvreté.

32. De fortes inégalités entravent également le développement humain et social. Des inégalités élevées des revenus se traduisent généralement par des investissements publics et privés suboptimaux et réduits dans les secteurs de la santé et de l'éducation, ce qui affaiblit l'accumulation de capital humain, le développement économique, la cohésion et la stabilité sociales et la mobilité (intergénérationnelle). Les fortes inégalités sont préjudiciables également au bien-être subjectif et au sentiment d'estime de soi des individus.

33. L'aggravation des inégalités en matière de revenus est induite par différents facteurs nationaux et la dynamique de la mondialisation. Ainsi, l'intégration des pays en développement dans le commerce et les marchés financiers internationaux a renforcé la croissance économique d'une façon qui a peut-être également encouragé les disparités en matière de revenus : les salaires n'ont pas suivi les gains de productivité rapides dans le contexte d'une concurrence croissante sur le marché du travail entre les pays, et les inégalités de revenus se sont également accrues entre les travailleurs, les progrès technologiques faisant augmenter les salaires des travailleurs hautement qualifiés plus que ceux des travailleurs peu qualifiés.

34. Les politiques de redistribution sont un instrument utile pour réduire les inégalités de revenus. Elles peuvent également jouer un rôle essentiel dans la promotion d'un développement durable, par exemple en taxant les externalités négatives découlant de modes de production et de consommation non viables ou en offrant des incitations pour les investissements productifs, la stabilité financière ou la viabilité environnementale.

35. Les effets de redistribution des impôts directs et des transferts sont importants dans les pays développés. Ainsi, en Europe de l'Ouest et du Nord, à eux seuls, ils réduisent les inégalités de revenus d'environ 15 points sur l'échelle de Gini, contre 3 points seulement dans les pays en développement. En revanche, dans les pays en développement, les structures économiques principalement rurales et informelles empêchent souvent l'administration fiscale d'être efficace.

36. Globalement, une moindre mobilisation des recettes publiques a lourdement pesé sur l'éventail de programmes de protection sociale dans de nombreux pays en développement. Depuis 2000, l'Amérique latine s'est tournée progressivement vers une politique de dépenses sociales qui prend davantage en compte les droits de la personne, notamment en matière de protection sociale. Ce principe a façonné un certain nombre d'initiatives nouvelles, notamment la mise en place d'une allocation familiale universelle en Argentine, l'adoption d'un régime de retraite universel dans l'État plurinational de Bolivie et l'instauration d'un régime de retraite, d'allocations d'invalidité et d'indemnités de maladie et de maternité au Brésil. Parallèlement, des outils essentiels de politique sociale en faveur de la réduction de la pauvreté et de la redistribution, notamment les transferts monétaires conditionnels, ont été adoptés dans plusieurs pays. D'une façon générale, les dépenses non contributives au titre de

---

<sup>8</sup> Voir [www.imf.org/external/pubs/ft/sdn/2014/sdn1402.pdf](http://www.imf.org/external/pubs/ft/sdn/2014/sdn1402.pdf).

l'aide sociale, en particulier les transferts monétaires conditionnels, ont, semble-t-il, permis de protéger très efficacement les couches les plus pauvres de la société, les politiques de redistribution s'étant de la sorte fait ressentir de manière plus progressive. L'adoption en 2009 de l'Initiative pour un socle de protection sociale par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a fait comprendre qu'il était indispensable de renforcer la protection sociale dans les pays en développement.

37. La mobilité internationale du capital financier impose une contrainte importante aux mécanismes nationaux de redistribution car elle entrave l'imposition du revenu du capital et limite ainsi à la fois les recettes publiques et la progressivité de l'impôt. Diverses mesures peuvent être prises pour faire face à ce problème, notamment la réduction des concessions faites aux investisseurs étrangers, l'amélioration de la transparence dans les transactions financières internationales, notamment en ce qui concerne les juridictions secrètes et la manipulation des prix de transfert, et une coopération mondiale et régionale accrue en matière fiscale. Le discours politique international à l'heure actuelle envisage également d'autres approches telles que la taxation unitaire ainsi que les moyens de faire en sorte que les approches existantes soient mieux adaptées aux besoins des pays en développement dans la pratique.

38. Il importe particulièrement, eu égard aux inégalités dans le monde, de veiller à ce que les pays à faible revenu et les pays les moins avancés tirent pleinement parti des progrès accomplis dans la coordination internationale en matière fiscale. Il serait utile également d'améliorer les capacités administratives dans le domaine de la taxation dans les pays bénéficiaires. Cela réduirait la dépendance à l'égard de l'aide dans les pays en développement.

## **B. Emploi et travail décent pour une croissance partagée**

39. Il est établi que le plein emploi et le travail décent sont des facteurs très importants et efficaces pour parvenir à une croissance équitable et viable qui soit partagée. À la suite de la crise financière, la situation de l'emploi au niveau mondial demeure problématique, car les effets de la crise financière sur le long terme continuent de peser sur les marchés du travail dans de nombreux pays et régions. Près de 202 millions de personnes étaient au chômage en 2013 dans le monde, soit près de 5 millions de plus que l'année précédente<sup>9</sup>. Cela est particulièrement préoccupant compte tenu du fait que la réaction de l'emploi à la croissance économique n'a pas été forte depuis le début des années 80, ce qui reflète une capacité réduite des économies de créer des emplois pour un niveau donné de croissance économique<sup>10</sup>.

40. Les jeunes ont le plus pâti des effets de la faible reprise tant dans les pays en développement que dans les pays développés. La moitié des jeunes dans le monde qui sont entrés dans la vie active font partie soit des travailleurs pauvres soit des chômeurs<sup>11</sup>. Le taux de chômage des jeunes dans le monde a atteint 13,1 %, soit

---

<sup>9</sup> Voir Organisation internationale du Travail (OIT), *Tendances mondiales de l'emploi 2014 : vers une reprise sans emplois?* (Genève, 2014).

<sup>10</sup> Voir Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 2013 : emplois* (Washington, 2013).

<sup>11</sup> Voir OIT, *Tendances mondiales de l'emploi 2014 : vers une reprise sans emplois?*

environ le triple du taux enregistré pour les adultes. Le ratio du taux de chômage des jeunes à celui des adultes est particulièrement élevé au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, ainsi que dans certaines parties de l'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Europe du Sud. De son côté, le chômage des femmes est au moins deux fois supérieur à celui des hommes dans un certain nombre de pays, avec de forts écarts de salaires entre hommes et femmes.

41. La durée moyenne des périodes de chômage a considérablement augmenté, autre signe de la faible création d'emplois. En fait, cette durée a doublé par rapport à avant la crise. Dans les pays où des signes encourageants de reprise économique ont été observés, tels que les États-Unis, le chômage de longue durée touche encore plus de 40 % de tous les demandeurs d'emploi, ce qui implique des dommages durables potentiels pour le marché du travail du fait des travailleurs découragés qui ont été au chômage pendant de longues périodes.

42. Le chômage pourrait n'être que la partie émergée de l'iceberg, en particulier dans les pays en développement où l'emploi vulnérable est depuis longtemps la forme d'emploi qui prédomine<sup>12</sup>. Dans de nombreux pays, l'augmentation récente des emplois est de plus en plus liée à leur caractère occasionnel, sans contrat officiel et avec des conditions de travail dangereuses. L'emploi informel demeure généralisé, bien que des variations régionales soient observées. Dans de nombreux pays en transition et pays avancés, le travail informel représente plus de 20 % de l'emploi total. Bien que certains pays d'Amérique latine aient enregistré des progrès dans le maintien des taux de travail informel en dessous de 50 %, dans les pays à faible revenu des Andes et d'Amérique centrale, le travail informel continue de représenter au moins 70 % de l'emploi total. En Asie, près de 3 travailleurs sur 5 de la main-d'œuvre de la région (1,1 milliard de travailleurs) demeurent coincés dans un emploi vulnérable de faible qualité<sup>13</sup>. Les emplois vulnérables exprimés en pourcentage du total des emplois sont beaucoup plus élevés en Asie du Sud (77 %), en particulier pour les femmes.

43. Les politiques macroéconomiques visant à appuyer la création d'emplois ont jusqu'à présent été limitées et non coordonnées. Si les politiques monétaires expansionnistes des pays développés ont permis d'éviter une plus forte baisse de l'emploi, les faibles taux d'intérêt n'ont pas suffi à stimuler la création d'emplois. De plus, des profits commerciaux accrus se sont principalement traduits par des dividendes plus élevés pour les actionnaires plutôt que par une augmentation des investissements productifs et des possibilités d'emploi.

44. Un certain nombre de pays font des efforts concertés pour faire face aux problèmes rencontrés sur le marché du travail, notamment en alignant leurs politiques macroéconomiques afin qu'elles soient adaptées aux conditions intérieures, en développant la formation des jeunes et autres groupes exclus de la population active et en prenant des mesures pour enregistrer des progrès dans les domaines de la productivité et de l'innovation. Ces mesures devraient être mises en œuvre dans un cadre intégré et coordonné qui réalisera l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre, avec des efforts suffisants visant à mettre en place des systèmes de protection sociale universels et viables. Cela comprend également la

<sup>12</sup> Les emplois vulnérables se caractérisent en général par des conditions informelles avec une protection juridique limitée et un accès limité aux droits fondamentaux au travail.

<sup>13</sup> Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2013 year-end update. Accessible à l'adresse suivante : [www.unescap.org/sites/default/files/yearend-update2013.pdf](http://www.unescap.org/sites/default/files/yearend-update2013.pdf).

promotion d'un environnement propice à la création d'emplois en assurant l'accès à des moyens de financement, les infrastructures nécessaires et un appui en faveur des petites et moyennes entreprises. D'autres mesures devront être prises pour dynamiser la main-d'œuvre au moyen d'activités de formation et de perfectionnement pour intégrer ces groupes qui ont été exclus ou contraints de subsister en occupant des emplois intermittents et vulnérables.

45. Dans certaines régions, il est de plus en plus largement reconnu que pour favoriser une croissance soutenue et partagée, il faut des dispositifs d'encadrement du marché du travail qui soient renforcés, notamment des régimes de salaire qui garantissent que les salaires augmentent au même rythme que la productivité. On fait valoir que des salaires et des revenus plus élevés facilitent la croissance des marchés intérieurs et réduisent la dépendance à l'égard des exportations de produits manufacturés par une main-d'œuvre mal payée pour tirer la croissance économique. De nombreux pays auraient également la possibilité de promouvoir l'emploi dans des activités relatives à la protection de l'environnement telles que la gestion des terres, la conservation des forêts, la gestion des ressources en eau, la production et l'utilisation d'énergie propre, la modernisation des bâtiments et les systèmes de recyclage et de réduction des déchets.

#### **IV. Assurer un développement durable**

46. Le monde est confronté à des problèmes dans les trois dimensions du développement durable – économique, sociale et environnementale : plus d'un milliard de personnes encore vivent dans l'extrême pauvreté; les inégalités sont fortes dans ces trois dimensions; et les modes de production et de consommation non viables menacent la vie sur terre. La réalisation d'un développement durable passe par des mesures prises au niveau mondial pour répondre aux aspirations de progrès économique et social, une croissance et une création d'emplois fortes et, en même temps, la protection de l'environnement.

##### **A. Des villes viables, principal espace de vie des populations**

47. Depuis 2007, plus de la moitié de la population mondiale vit dans des centres urbains et, selon les estimations, cette part devrait avoisiner 66 % en 2050<sup>14</sup>, alors qu'elle n'était que de 10 % au début du XX<sup>e</sup> siècle.

48. En 2050, la population urbaine mondiale devrait atteindre 6,3 milliards de personnes, concentrées dans les villes d'Afrique et d'Asie. Ces deux continents devraient accueillir la vaste majorité des 3 milliards d'habitants venant s'ajouter à la population urbaine entre 2010 et 2050. Les centres urbains africains devraient compter plus d'un milliard d'habitants en 2050, soit le triple de la population urbaine d'Amérique du Nord, le double de la population urbaine d'Amérique latine et des Caraïbes ou d'Europe, et un nombre comparable à celui de la Chine à cette date.

49. Il existe une forte diversité régionale au niveau des modes d'urbanisation et des écarts encore plus importants au niveau de l'ampleur et du rythme de

---

<sup>14</sup> Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, *World Urbanization Prospects: The 2014 Revision* (New York, 2014).

l'urbanisation dans les différents pays. Ainsi, en moyenne, plus des trois quarts de la région Amérique latine et Caraïbes sont fortement urbanisés tandis que les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral sont encore essentiellement agricoles – quand bien même leur urbanisation devrait s'accélérer au cours des prochaines décennies<sup>15</sup>. En moyenne, 78 % de la population des régions développées résident dans des centres urbains, alors qu'en moyenne moins de 50 % de la population est urbanisée en Asie et en Afrique. La population urbaine dans certains pays en développement peut représenter moins de 20 % de la population totale, mais dans de nombreux cas ce pourcentage peut dépasser 60 %. De surcroît, les populations urbaines dans les pays à faible revenu sont fortement concentrées dans un très petit nombre de villes, situation fort différente de celle des régions développées, où l'urbanisation est plus dispersée<sup>16</sup>.

50. Les perspectives en matière d'urbanisation offrent d'énormes possibilités pour ce qui est d'investir dans les infrastructures et d'améliorer la planification, l'efficacité et l'accessibilité financière des villes, ce qui contribuerait à réduire l'empreinte écologique des établissements humains. Les pays en développement devraient saisir cette occasion et investir dès que possible dans ces entreprises.

51. Les villes moyennes et grandes dans de nombreux pays en développement continueront de se heurter à des problèmes pour ce qui est de satisfaire les besoins de leurs populations urbaines, dont un nombre croissant de résidents qui vivent dans des taudis dans des conditions insalubres<sup>17</sup>. Cela est particulièrement vrai s'agissant du logement, des infrastructures, des transports, de l'énergie et de l'emploi, ainsi que des services de base tels que l'éducation et les soins de santé. Il sera également nécessaire de renforcer la résilience contre les impacts des catastrophes naturelles. Cela peut menacer les capacités institutionnelles des villes et contrecarrer les efforts qu'elles déploient en vue de parvenir à la viabilité, ce qui souligne la nécessité de lutter contre la fragilité financière. Les villes tant des pays développés que des pays en développement devront également réduire au minimum leur empreinte écologique en adoptant des modes de production et de consommation plus viables.

52. Il convient d'adopter une perspective globale comprenant les différents volets de l'urbanisation (social, économique, environnemental et relatif à la gouvernance). Il faut pour cela exploiter les synergies et réaliser des gains d'efficacité au niveau d'activités telles que la production de biens, la consommation d'énergie, les transports publics, la diversité biologique et la santé. Les synergies sectorielles peuvent se dégager entre la gestion et le recyclage des déchets et l'accès à l'eau et à l'assainissement; entre la préservation de la qualité de l'air et des transports publics écologiques; entre la production et la distribution des énergies renouvelables et l'accès à l'énergie verte, ce qui peut être complémentaire de la réalisation de l'objectif qu'est la réduction des inégalités et peut améliorer l'accès à l'éducation et aux soins de santé<sup>18</sup>.

53. L'investissement est l'élément moteur derrière la réalisation de chaque composante de la viabilité urbaine. Surmonter les problèmes que pose la mise en

<sup>15</sup> *World Economic and Social Survey 2013: Sustainable Development Challenges* (United Nations publication, Sales N° E.13.II.C.1).

<sup>16</sup> Nations Unies, *World Urbanization Prospects: The 2014 Revision*.

<sup>17</sup> United Nations Human Settlements Programme, *State of the World's Cities 2010/2011: Bridging the Urban Divide* (Nairobi, 2010).

<sup>18</sup> Nations Unies, *Situation économique et sociale dans le monde 2013*.

place de villes viables est une excellente occasion de procéder à des investissements intégrés aux fins de la transformation industrielle, de l'amélioration des infrastructures, du développement social et de la gestion de l'environnement. La création de villes viables nécessite des investissements dans des domaines tels que les sources d'énergie renouvelables; l'utilisation rationnelle de l'eau et de l'électricité; le développement de villes compactes; la modernisation des bâtiments et l'augmentation des zones vertes; des transports publics rapides, fiables et abordables; et des systèmes améliorés de traitement et de recyclage des déchets. Les villes situées dans des pays pauvres ont besoin de ressources pour appuyer le transfert de technologies vertes et le développement des capacités dans ce domaine et améliorer l'accès à des logements construits selon les règles de l'art, à l'eau et à l'assainissement, à l'électricité, aux services de soins de santé et à l'éducation.

54. Les stratégies d'investissement nationales doivent assigner un rang de priorité aux différentes interventions en fonction du niveau de développement et du contexte socioéconomique particulier. Dans de nombreuses grandes villes des pays pauvres, les investissements dans les services publics ont été insuffisants. L'importance croissante prévue des établissements urbains petits et moyens constitue également un défi s'agissant des investissements dans des infrastructures de qualité et de la réduction de la vulnérabilité à différents types de risque (liés par exemple à la santé ou aux catastrophes). Les villes dans les pays les moins avancés, en particulier, ont besoin de ressources pour la fourniture d'emplois décents aux nombreuses populations urbaines qui sont sous-employées et ont souvent un accès limité à des logements adéquats, à l'électricité, à l'eau potable, à l'assainissement, à un système d'évacuation des eaux usées et à l'école. Les pays à revenus moyens élevés et élevés dont les centres urbains ont déjà accès aux services publics de base ont à relever le défi d'une plus grande efficacité dans l'utilisation de l'énergie et de l'eau, de la réduction de la production de déchets et de l'amélioration de leurs systèmes de recyclage.

55. Les priorités au niveau des politiques peuvent être établies en fonction des capacités des villes, de l'urgence des défis et des stratégies nationales de développement. Ainsi, le logement à Kampala constitue une priorité du fait que 60 % de ses habitants vivent dans des taudis, tandis que l'une des priorités à Paris est de parvenir à appliquer les programmes d'isolation des vieux bâtiments afin de rendre plus rationnelle l'utilisation de l'énergie par les ménages. De même, le projet Ilo Clean Air Project au Pérou revêt une importance capitale pour une ville dont les activités d'extraction minière ont produit un des niveaux de pollution atmosphérique les plus élevés dans le monde. L'amélioration des infrastructures d'approvisionnement en eau est essentielle pour celle de la qualité de l'eau et de sa consommation dans une vaste zone urbaine comme Mexico, tandis que la protection de la nappe phréatique pour assurer l'approvisionnement en eau potable à Freiburg et la réduction de la consommation d'eau par habitant à Shanghai constituent des priorités de rang élevé.

56. Dans les zones rurales, les investissements dans les infrastructures économiques et sociales peuvent jouer un rôle de catalyseur aux fins de la réduction de la migration non gérable des populations rurales vers les zones urbaines, qui crée des squatters dans ces dernières et entraîne la croissance des taudis. Chaque lieu a sa spécificité au niveau de l'utilisation des sols, des ressources disponibles et des possibilités offertes, mais c'est l'intégration systémique des diverses spécialisations et des situations stratégiques des différents villages et villes qui peut réaliser le

développement durable à la fois des zones urbaines et rurales. L'expérience donne à penser que le début d'un développement durable dans certains pays de l'Asie du Sud-Est au cours des cinquante dernières années a compris une amélioration du développement social dans le secteur rural, une productivité agricole accrue, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'appui en faveur des capacités de prise de décisions des agriculteurs.

## **B. Agriculture durable et sécurité alimentaire et nutritionnelle**

57. Des progrès notables vers la réalisation de l'objectif 1 du Millénaire pour le développement ont été enregistrés, puisque le pourcentage des personnes sous-alimentées – celles qui ne sont pas en mesure d'obtenir régulièrement une alimentation suffisante pour mener une vie saine et active – a diminué, passant de 23,6 % en 1990-1992 à 14,3 % en 2011-2013. Toutefois, les progrès enregistrés durant la décennie écoulée ont été moins marqués que ceux enregistrés durant les années 90. D'après les estimations, 842 millions de personnes au total, soit environ une personne sur huit dans le monde, souffraient de faim chronique en 2011-2013. La très grande majorité d'entre elles (827 millions) vivait dans des pays en développement<sup>19</sup>.

58. Il est essentiel de transformer le secteur agricole de façon durable pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Rapprocher la demande croissante d'aliments et un approvisionnement qui soit adéquat et durable souligne les dimensions économiques, techniques et environnementales du défi. La demande alimentaire croît en valeur totale et par habitant, parallèlement à l'accroissement de la population et des revenus, ainsi qu'à l'évolution des régimes alimentaires. En même temps, les contraintes et les coûts augmentent du côté de l'offre, du fait de la rareté des ressources en terres et en eau, des effets du changement climatique et de l'augmentation des coûts de l'énergie. De plus, environ un tiers des aliments produits ne sont pas consommés, à cause de la perte alimentaire tout au long de la chaîne de valeur alimentaire<sup>20</sup>.

59. Assurer la production durable d'aliments nutritifs suffisants pour tous passe donc par l'accroissement de la productivité agricole, en particulier dans les pays en développement et par l'utilisation rationnelle des ressources naturelles plus généralement, de façon à accroître la production et à réduire les pertes et les externalités environnementales. La promotion de l'introduction de technologies de pointe et de pratiques agronomiques durables occupera une place centrale dans l'amélioration de la productivité et la réduction au minimum de l'impact sur l'environnement, en particulier dans les pays en développement, où la contribution du secteur agricole au produit intérieur brut est importante et où de vastes écarts de productivité perdurent. Ainsi, les technologies de l'information et des communications peuvent être utilisées pour informer les petits exploitants de

<sup>19</sup> Nations Unies, Objectifs du Millénaire pour le développement : rapport 2014. Disponible à l'adresse suivante : <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Resources/Static/Products/Progress2014/French2014.pdf>.

<sup>20</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2012* (Rome, 2012).

nouvelles pratiques culturelles et des prix du marché<sup>21</sup>, ainsi que pour améliorer la traçabilité du bétail<sup>22</sup>. Des investissements supplémentaires dans la recherche-développement seront essentiels pour accroître la productivité, mais il sera également nécessaire d'améliorer la diffusion et l'adaptation des techniques existantes dans différentes régions agroécologiques. Une stratégie élargie de développement rural est également nécessaire, comprenant des investissements dans les infrastructures afin de mieux relier les producteurs et les petits exploitants aux marchés sur lesquels ils écoulent leur production, car cela réduirait le transport, la pollution et les pertes le long de la chaîne de production alimentaire.

60. Étant donné que la pauvreté de revenu est un facteur majeur qui entrave l'accès aux aliments, accroître les revenus des ménages pauvres les aidera à obtenir les éléments adéquats quantitativement et qualitativement, ce qui réduira la prévalence de la sous-nutrition et des carences en micronutriments. Toutefois, les fortes inégalités qui existent dans le secteur rural, en particulier s'agissant de la répartition des actifs, tels que les terres, l'eau, le capital, l'éducation et la santé, constituent un obstacle qui doit être éliminé pour renforcer la sécurité alimentaire. La question sous-jacente de la discrimination dans le secteur rural, notamment à l'encontre des femmes, doit faire aussi l'objet d'interventions concrètes. De plus, les mécanismes de protection sociale financés par une mobilisation plus progressive des recettes intérieures doivent également faire partie d'une stratégie plus vaste visant à faciliter l'accès des groupes à faible revenu aux aliments, en particulier durant les chocs économiques.

61. Pour s'attaquer à la malnutrition sous toutes ses formes il faut changer profondément la consommation et les habitudes alimentaires. Il sera essentiel pour assurer la viabilité du système alimentaire d'orienter la consommation alimentaire vers des régimes durables, c'est-à-dire qui exigent moins de ressources et qui soient plus nutritifs. Ces changements amélioreraient également les conditions sanitaires liées à la faible diversification des régimes, dont l'obésité. Réduire les gaspillages alimentaires au niveau des consommateurs contribuera également fortement à la durabilité du système alimentaire.

62. La communauté internationale peut aider les pays en développement à élaborer et appliquer des politiques qui améliorent la résilience à la volatilité des prix des produits alimentaires et à la variabilité du climat. Les mesures prioritaires devraient comprendre l'examen des politiques commerciales en vue de veiller à ce qu'elles appuient la sécurité alimentaire et nutritionnelle, tout en mettant en place un système d'information transparent sur les marchés alimentaires, donnant des informations en temps voulu sur les stocks régionaux et internationaux. Il convient d'améliorer la fiabilité et la communication en temps voulu des systèmes d'alerte rapide à la fois aux niveaux national et régional, en mettant l'accent sur les pays particulièrement vulnérables en mettant l'accent sur les pays particulièrement vulnérables aux fortes variations des prix et aux urgences alimentaires. Il convient également de réformer le système commercial mondial afin de fournir aux plus démunis un accès juste et équitable aux marchés. Le changement des modes de production et de consommation des pays et des consommateurs riches, notamment leurs habitudes alimentaires, pourrait notablement contribuer à garantir la sécurité

---

<sup>21</sup> Banque mondiale (Washington, Banque mondiale, octobre 2007).

<sup>22</sup> Deloitte, « eTransform Africa: agriculture sector study: sector assessment and opportunities for ICT », 4 février 2012. Disponible à [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org).

alimentaire et nutritionnelle dans le monde. La publicité, le plaidoyer, l'éducation et la législation devront être utilisés pour réduire le niveau élevé du gaspillage alimentaire au niveau des détaillants et des consommateurs dans les pays à revenu élevé et intermédiaire (tranche supérieure).

63. De plus, la communauté internationale peut également aider les pays en développement à développer le financement des investissements, en particulier des investissements publics, dans le secteur agricole. Dans de nombreux pays en développement, la part de l'agriculture dans les dépenses publiques doit augmenter afin d'améliorer le système agricole. Le secteur public doit montrer la voie en investissant dans de nombreux secteurs tels que les infrastructures rurales (routes, électricité et approvisionnement en eau), la recherche-développement<sup>23</sup> et les techniques de récolte afin d'accroître la productivité agricole et de réduire les pertes. Renforcer les investissements dans ces biens et services publics agricoles pourrait aussi attirer l'investissement privé. De plus, l'accroissement des investissements publics dans le développement des capacités des collectivités et des infrastructures sociales a été jugé indispensable pour améliorer la gestion des ressources naturelles et les moyens de subsistance des petites exploitations agricoles.

## V. Rôle de l'Organisation des Nations Unies

64. L'Organisation des Nations Unies a un rôle central à jouer pour ce qui est de gérer le développement durable dans le monde, d'atténuer les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales et de promouvoir les droits de l'homme.

65. L'Organisation a déjà joué un rôle de premier plan dans le domaine du développement pour promouvoir les objectifs du Millénaire pour le développement, qui s'appuient sur les valeurs et les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration du Millénaire. Les objectifs matérialisent la détermination au niveau mondial de ne ménager aucun effort pour libérer l'ensemble des femmes, des hommes, des filles et des garçons de la pauvreté abjecte. Depuis l'adoption des objectifs en 2000, les gouvernements et autres partenaires du monde entier se sont mobilisés pour s'attaquer à la pauvreté sous ses multiples facettes, ce qui a permis de réaliser des avancées sans précédent sur le plan du développement humain. À titre d'exemple, la cible concernant la réduction de la pauvreté a été atteinte cinq ans avant l'échéance fixée, la proportion de personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour dans les pays en développement étant passée de 47 % en 1990 à 22 % en 2010. De même, l'objectif relatif à l'eau potable a été atteint avec cinq ans d'avance. D'importantes réalisations concernant les objectifs du Millénaire pour le développement sont également visibles dans le domaine de l'enseignement primaire et celui de la lutte contre le paludisme et la tuberculose, où des améliorations sont visibles dans tous les objectifs ayant trait à la santé. Ces dernières années, l'Organisation a également joué un rôle important consistant à promouvoir la réalisation desdits objectifs dans les domaines où les progrès étaient insuffisants ou inégaux, comme la réduction de la faim, l'égalité des

---

<sup>23</sup> Dans les pays en développement, où la recherche-développement dans l'agriculture demeure relativement faible, les établissements de recherche publics devraient faire porter principalement leurs efforts sur l'adaptation des technologies aux conditions particulières des exploitations agricoles et des contextes agroécologiques.

sexes, la mortalité postinfantile, la mortalité maternelle et la viabilité environnementale.

66. Parallèlement, l'Organisation est le chef de file d'un processus mené à l'échelle mondiale afin de promouvoir le programme de développement pour l'après-2015. Comme le monde a radicalement changé depuis l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement au début du millénaire, l'après-2015 exige une nouvelle vision et un nouveau cadre du développement pour tous. Le développement durable, auquel devront s'intégrer croissance économique, justice sociale et gestion de l'environnement, est devenu le principe directeur et le *modus operandi* à l'échelle mondiale.

67. L'universalité, le développement durable, l'élimination de la pauvreté extrême sous toutes ses formes, les transformations économiques sans exclusive, la paix et la gouvernance, le nouveau partenariat mondial<sup>24</sup> comptent parmi les éléments importants du programme de développement tel qu'il se dessine.

68. Un consensus se dégage parmi les États Membres, à savoir que le programme de développement pour l'après-2015 reposera sur quatre blocs : une vision ambitieuse fondée sur un discours convaincant, une série d'objectifs et de cibles concis, un partenariat mondial pour mobiliser les moyens d'exécution, et un cadre participatif d'examen, de contrôle et de responsabilisation.

69. Le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, établi lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, progresse dans la définition d'une série d'objectifs et de cibles universels concis et a présenté ses recommandations à l'Assemblée générale, lors de sa soixante-huitième session, pour un examen plus approfondi.

70. Le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, dont la création fait suite à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, est sur le point de finaliser son rapport, proposant des options pour une stratégie efficace et viable de financement du développement. Une proposition ambitieuse fera progresser le débat sur la mobilisation et l'utilisation efficace de ressources financières pour l'après-2015. Le rapport contribuera notablement aux préparatifs de la troisième Conférence sur le financement du développement, prévue du 13 au 16 juillet 2015 à Addis-Abeba, qui devrait constituer un jalon important dans la recherche du consensus sur un partenariat mondial renouvelé pour le développement, en s'appuyant sur un cadre de financement global et intégré.

71. Un rapport de synthèse sera établi d'ici à la fin de 2014 sur les activités concernant le programme de développement pour l'après-2015. Il s'appuiera notamment sur les travaux du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, du Conseil économique et social et sur les débats techniques et les manifestations de haut niveau organisés par le Président de l'Assemblée générale pour préparer le terrain à l'après-2015.

---

<sup>24</sup> Voir le rapport du Secrétaire général intitulé « Une vie de dignité pour tous : accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et dans la définition du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 » (A/68/202).

72. Le dialogue interactif de l'Assemblée générale sur le thème « Les éléments d'un cadre de surveillance et de responsabilité pour le programme de développement pour l'après-2015 » a été une occasion importante de débattre des éléments clés du cadre de suivi, d'évaluation et de responsabilisation relatif au programme de développement pour l'après-2015. Le Forum pour la coopération en matière de développement réuni en 2014 et le processus des préparatifs ont fourni des orientations sur les éventuels aspects clés d'un cadre efficace et sans exclusive de suivi et de responsabilisation pour l'après-2015 concernant la coopération en matière de développement. La réunion du Forum politique de haut niveau sur le développement durable tenue en 2014 sous les auspices du Conseil économique et social tient également compte de l'examen des moyens d'exécution par tous les acteurs du développement, dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015.

73. L'année 2014 marque le quatorzième anniversaire de la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Les aspirations énoncées dans la Déclaration restent d'actualité dans le contexte général du programme mondial de développement durable pour l'après-2015.

---